



## Assemblée Générale Ordinaire 2021 – Procès-Verbal

*Bulle, le 20 novembre 2021*

### Introduction

Date : Samedi 20 novembre 2021  
Lieu : Café-Restaurant « Le Colibri », Bulle (FR)  
Présents : 8 Membres en présentiel (Veronika Ackermann, Sylvain Dubuis, Reto Eigenmann, Claudia Gildehaus, Axel Huotari, Alban Mao, Maxime Riviera et Kilian Tournier), un membre en visio-conférence/téléphone (Michel Goumoëns) et un Membre supporter en présentiel (Adrien Pillonel).

Reto Eigenmann, Président de la FSSV ouvre la séance à 10h40.

### 1. Mot de bienvenue

Reto commence en souhaitant la bienvenue à tout le monde, et remercie les Membres et accompagnants de s'être déplacés.

### 2. Présences et calcul du quorum

La liste des présences a circulé dans la salle, 8 membres sont présents physiquement, 1 membre est en visioconférence et 7 membres sont valablement représentés par des procurations transmises au Comité. Le quorum ( $\frac{1}{3}$  des membres) est donc atteint (16 membres sur les 18 de l'année 2020/2021).

### 3. Modification de l'ordre du jour

Des modifications de l'ordre du jour sont proposées par rapport à celui transmis dans la convocation. Le nouvel ordre du jour proposé se trouve à l'**Annexe n°1** de ce procès-verbal.

Il est soumis au vote, et accepté à l'unanimité.

## 4. Approbation du PV de l'Assemblée Générale 2020

Le procès-verbal (PV) de l'Assemblée Générale 2020, du 24 octobre 2020 est accepté sans commentaire à l'unanimité.

## 5. Résumé de la saison 2021

Maxime Riviera résume la saison avec une seule course à Idrefjäll où seul Philippe May a pu se rendre, avec un bon résultat à la clé.

Vu la situation sanitaire, rien de plus n'a pu être effectué durant la saison.

## 6. Rapport du responsable des finances

Kilian Tournier présente les comptes :

*« Comme vous pouvez le constater, nous avons effectué un bénéfice de CHF 1'674.45 cette année. La raison de cela est évidemment la courte saison due au Covid-19, et donc à très peu de frais engagés, hormis les frais administratifs fixes habituels. A noter toutefois que le bénéfice est inférieur à celui de la saison précédente, alors que la situation sanitaire n'était pas meilleure. Ceci est dû au fait que les cotisations ont été réduites à cause du covid-19 pour tous à hauteur de la cotisation des membres passifs.*

*Concernant la fortune, nous avons au 30 juin 2021 CHF 19'852.43 sur le compte PostFinance. Il y a quelques passifs transitoires dû à certains membres ayant payé la cotisation complète par erreur. Ainsi, ces montants sont reportés sur l'année 2021/2022. »*

L'Assemblée ne soulève pas de questions sur la tenue de la comptabilité.

## 7. Rapport du vérificateur des comptes et approbation des comptes

Alban Mao a effectué la vérification des comptes de l'exercice 2020/2021. Il a constaté que les comptes sont bien tenus, et recommande à l'Assemblée d'approuver les comptes.

Passant à la délibération, l'Assemblée approuve les comptes de l'exercice 2020/2021 à l'unanimité.

Alban Mao restera vérificateur pour l'exercice suivant (accepté à l'unanimité).

## 8. Rapport du Président

Le rapport du Président est très court cette année, dans la mesure où aucune réelle activité n'a pu être entreprise. Toutefois, il annonce qu'il a continué à aller à toutes les réunions des présidents de Swiss Ski, afin de nouer le contact profondément.

Lors de l'élection d'un nouveau membre au présidium de Swiss Ski, le Président a donné les voix de la FSSV à Sandro Jelmini, membre du SAS Lausanne et ancien Président central du SAS, avec lequel Reto a pu s'entretenir à de nombreuses reprises.

## 9. Modification des statuts

Deux membres ont proposé des modifications statutaires. Il est rappelé aux membres présents qu'une proposition de modification des statuts ne peut être validée que si au minimum 2/3 des membres présents à l'Assemblée Générale l'approuvent (art. 20 des statuts en vigueur au moment du vote).

- a) Alexandre Barblan a suggéré au comité de faire voter la modification de l'article 15 de la manière suivante :

### Version en vigueur :

**Article 15 :** Le président, le vice-président, le trésorier et le représentant des compétiteurs forment le comité exécutif.

Le président, le vice-président, le trésorier, le représentant des compétiteurs, le gestionnaire des membres et le responsable des événements forment le comité élargi.

Le président représente la FSSV. Il doit être citoyen suisse.

La FSSV est valablement engagée par la signature collective du président et d'un autre membre du comité. Pour la correspondance courante, la signature d'un membre du comité est suffisante.

### Nouvelle version proposée :

**Article 15 :** Le président, le vice-président et le trésorier forment le comité exécutif, qui effectue la gestion courante et peut prendre rapidement des décisions.

Le comité élargi inclut le représentant des compétiteurs et les responsables des commissions.

Le comité doit se réunir physiquement au moins une fois par exercice. Les séances par vidéo conférence sont valables.

Le président représente la FSSV. Il doit être citoyen suisse.

La FSSV est valablement engagée par la signature collective du président et d'un autre membre du comité. Pour la correspondance courante, la signature d'un membre du comité est suffisante.

Cette proposition ne suscite aucun commentaire, et est acceptée à l'unanimité.

Le comité perd la connexion avec Michel Goumoëns à ce moment. Le comité finalise alors l'Assemblée Générale par écoute téléphonique et description pour Michel Goumoëns, afin qu'il puisse toujours suivre et voter en pleine connaissance des discussions en cours.

- b) Reto Eigenmann propose d'ajouter un nouvel article 16 aux statuts (décalant *de facto* les articles suivants d'un chiffre), rédigé ainsi :

**Article 16 : Le président doit représenter physiquement la FSSV lors des conférences des présidents de Swiss Ski.**

**En cas de force majeure, le président doit être remplacé par un autre membre du comité exécutif à la conférence des présidents de Swiss Ski concernée.**

Reto Eigenmann explique que la volonté derrière cette idée est de poursuivre ce travail de rapprochement de Swiss Ski (sans en devenir membre pour autant), et que ce moyen est le bon pour y parvenir, afin de rester dans la « famille » des présidents de Swiss Ski.

Cette proposition de modification est acceptée à l'unanimité.

## 10. Décharge du Comité

La décharge du Comité est expliquée à l'Assemblée puis votée.

La décharge est votée et est acceptée à l'unanimité (votée uniquement par les Membres qui ne sont pas au Comité).

## 11. Élection du Comité 2021/2022

Reto Eigenmann annonce que tous les postes désormais obligatoires (Président, Vice-président et responsable administratif et des finances) sont à repourvoir cette année. Plusieurs candidatures ont été proposées pour la présidence.

Kilian Tournier suggère que l'Assemblée élise le président, et que, sauf avis contraire, l'élection des deux autres postes serait alors tacite, par rapport aux propositions effectuées par les candidats.

Les propositions reçues sont les suivantes :

- |                    |                |    |                   |
|--------------------|----------------|----|-------------------|
| - Président :      | Riviera Maxime | ou | Barblan Alexandre |
| - Vice-président : | Eigenmann Reto | ou | Goumoëns Michel   |

- Resp. admin. et trésorerie : Ackermann Veronika ou *à définir*

Le comité demande aux membres présents s'ils souhaitent effectuer les votes à mains levées, ou à bulletins secrets. L'Assemblée est d'avis unanime que le vote à mains levées est pertinent.

Après délibération, l'Assemblée a élu Maxime Riviera comme nouveau Président de la FSSV, pour 8 voix favorables, contre 7 contre Alexandre Barblan, et une abstention.

Le comité exécutif 2021/2022 est ainsi composé de la manière suivante :

- Président : Riviera Maxime
- Vice-président : Eigenmann Reto
- Resp. admin et trésorerie : Ackermann Veronika

## 12. Rapport du représentant de la FSSV auprès de la FIS

Philippe May, représentant auprès de la FIS, ne pouvait être présent physiquement, et a donc soumis un texte au comité qui le lit à l'Assemblée. Les informations contenues dans ce texte se trouvent à l'**Annexe n°2** du présent procès-verbal.

N'ayant rien à ajouter, et remerciant Philippe, le Président passe au point suivant.

## 13. Présentation du programme de la saison 2022

Le programme ayant été présenté au point 12 ci-dessous, ce point n'est pas abordé plus avant.

## 14. Divers

- Démissions : Alice Michel et Jean-Cédric Michel ont annoncé au comité leur volonté de quitter la FSSV. Le comité a pris acte de cette décision et remercie Jean-Cédric et Alice pour leur affiliation de longue date.
- Cotisations : Le comité propose que le système de cotisations 2021/2022 reste identique à celui de 2020/2021, à cause du covid-19. Les membres payent ainsi tous CHF 125.- de cotisation, qu'ils soient actifs ou passifs. Puis, en cas de participation à une course, à ce moment-là, la cotisation de membre actif devra être comblée (pour un total de CHF 250.- pour un membre actif).
- Kilian Tournier est remercié pour ses années de travail pour le comité et reçoit un cadeau de remerciement de la part de la FSSV.

- d) Reto Eigenmann est également remercié pour ses années de présidence, et reçoit également un cadeau de la part de la FSSV.

## Conclusion

Le Président clos l'Assemblée Générale 2021 à 11h30 et remercie tout le monde. Les personnes présentes restent pour manger sur place, puis certains iront effectuer un Escape Game non-loin.

## Ordre du Jour :

1. Mot de bienvenue
2. Présences et calcul du quorum
3. **Modification de l'ordre du jour**
4. Acceptation du PV de l'Assemblée Générale 2020
5. Résumé de la saison 2021
6. Rapport du responsable des finances
7. Rapport du vérificateur des comptes et acceptation des comptes
8. Rapport du Président
9. **Modification des statuts**
10. Décharge du comité
11. Élection du comité 2021-2022
12. **Rapport représentant FSSV à la FIS**
13. Présentation du programme de la saison 2022
14. Divers

## Annexe n°2

# Rapport représentant FSSV à la FIS.

Je commence par m'excuser pour mon absence mais des obligations professionnelles font que je suis à Liverpool pour 3 jours.

Voici les points principaux évoqués lors des 2 derniers congrès de la FIS. Si vous avez des questions, vous savez tous comment me joindre !

Merci. Philippe

## 1. Calendrier 2022

Date	Day	Site	Nation	WSC (S1)	WSC S2J	WC (S1)	FIS S1	FIS S2	FIS S2J	Race	Remarks
<b>January</b>											
20	Thursday	Gavarnie	FRA				x	x	x	FIS	max speed ~130 km/h
21	Friday	Gavarnie	FRA				x	x	x	FIS	max speed ~130 km/h
27	Thursday	Vars	FRA	x	x					WSC	WSC S2J
28	Friday	Vars	FRA	x	x					WSC	WSC S2J Final last run of day
29	Saturday	Vars	FRA	x						WSC	
30	Sunday	Vars	FRA	x						WSC	
<b>February</b>											
1	Tuesday	Vars	FRA			x				WC1	S1 only
2	Wednesday	Vars	FRA			x				WC1	S1 only
3	Thursday	Vars	FRA			x				WC2	S1 only
10	Thursday	Salla	FIN			x		x	x	WC1	
11	Friday	Salla	FIN			x		x	x	WC1	night final if conditions ok
12	Saturday	Salla	FIN			x		x	x	WC2	
<b>March</b>											
10	Thursday	Idrefäll	SWE			x		x		WC1	Sweden Cup (Invitational) Wednesday 09/03
11	Friday	Idrefäll	SWE			x		x		WC1	
12	Saturday	Idrefäll	SWE			x		x		WC2	
31	Thursday	Grandvalira/Grau Roig	AND			x		x	x	WC1	Pro Race Speed Masters 16-28/03
<b>April</b>											
1	Friday	Grandvalira/Grau Roig	AND			x		x	x	WC1	
2	Saturday	Grandvalira/Grau Roig	AND			x		x	x	WC2	World Cup Final S1

## 2. Mesures Covid-19

En gros, tout reste comme en 2020/21. Des tests PCR (maximum 72 heures avant l'arrivée) seront requis pour la participation quel que soit le statut vaccinal. Les disciplines non olympiques (Télémark, Ski de vitesse, Ski sur herbe, Masters) ne sont pas obligées de conserver un passeport FIS covid-19. Le système de Bulles sera le même qu'en 2020/21.

## 3. Fluor Ban

Le règlement UE 2019/1021 ("POP regulation") et le règlement CE n° 1907/2006 (« REACH ») interdisent la production, le commerce et l'utilisation de certains farts fluorés contenant du C8/PFOA. Ce règlement s'applique pleinement à partir de la saison 2021/2022.

En outre, la FIS a interdit l'utilisation ainsi que la possession de tout fart de ski contenant du fluor, sans exception, lors de toutes les épreuves FIS (Art. 222.8 ICR) à compter de la saison 2022/2023.

Concrètement :

- Pour la saison 2021/22:

L'UE interdit l'utilisation de Fluor C8/PFOA.

L'utilisation du fluor C6/PFOA est autorisée par l'UE.

Aujourd'hui, les fabricants de farts ne produisent que des farts de course à base de C6/PFOA

- Pour la saison 2022/23

La FIS interdira, contrôlera et sanctionnera l'utilisation de TOUS les types de fluor

En conclusion, cela signifie que tant que vous achetez un nouveau fart de course fluorée (vérifiez auprès de votre fournisseur de cire la teneur en C6/PFOA !), vous n'enfreignez aucune règle de l'UE ou de la FIS en 2021/22.

#### 4. Élection du représentant des athlètes lors du Championnat du Monde de Vars 2022

Depuis 2020, le ski de vitesse a un représentant officiel des athlètes auprès de la FIS. Selon les statuts de la FIS, l'élection doit avoir lieu lors du championnat du monde de Vars en janvier 2022. Les candidats doivent être des athlètes actifs ayant participé au dernier championnat du monde de la FIS ou aux 2 coupes du monde précédentes. L'élection est effectuée parmi les athlètes participants.

#### 5. Président di Comité Ski de Vitesse à la FIS

Per (le suédois que vous connaissez tous) sa annoncé que le prochain Congrès en mai sera sa dernière réunion en tant que président et membre du Comité. Pour sa succession, Per suggère que le Comité accepte de recommander au Conseil de la FIS un nouveau Président parmi les membres actuels. Je vous donnerais des nouvelles dès que nous connaissons le successeur à ce poste si important sera désigné.